Vous êtes une entreprise et souhaitez déposer une DT / DICT / ou DT-DICT conjointe pour votre futur chantier

1ère étape :

- Site INERIS, cliquez sur le lien ci-dessous : http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr/gu-presentation/construire-sans-detruire/teleservice-reseaux-et-canalisations.html;jsessionid=5D87BC7F604C8C816FA18E40B71CA74E.front1
- Créer son compte en cliquant sur « Exécutant de travaux »

2ème étape :
- Remplir le formulaire pour créer un compte déclarant
- Puis valider

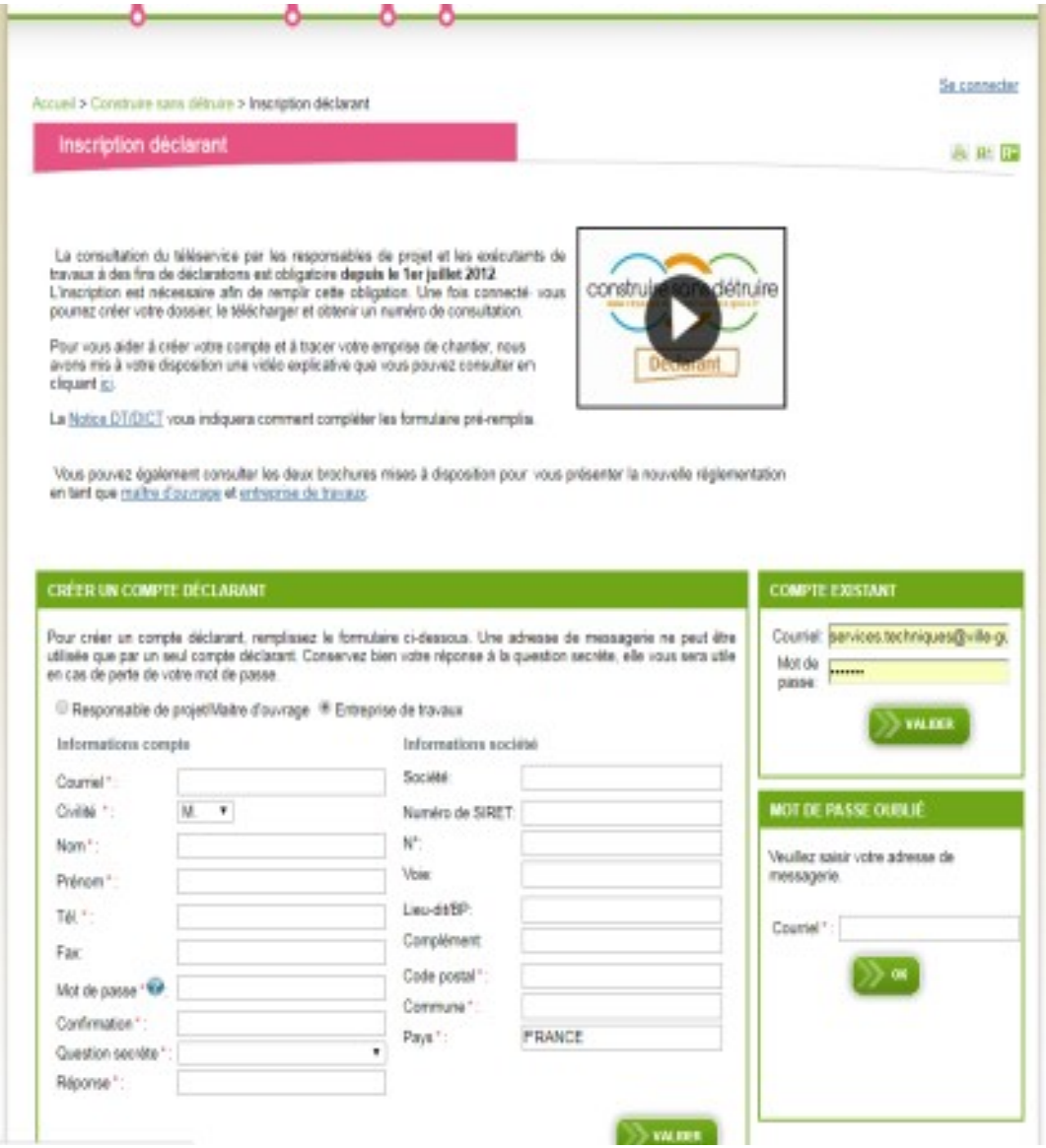

3ème étape :
- Aller sur « Mon espace »
- Cliquer sur « Faire une consultation »

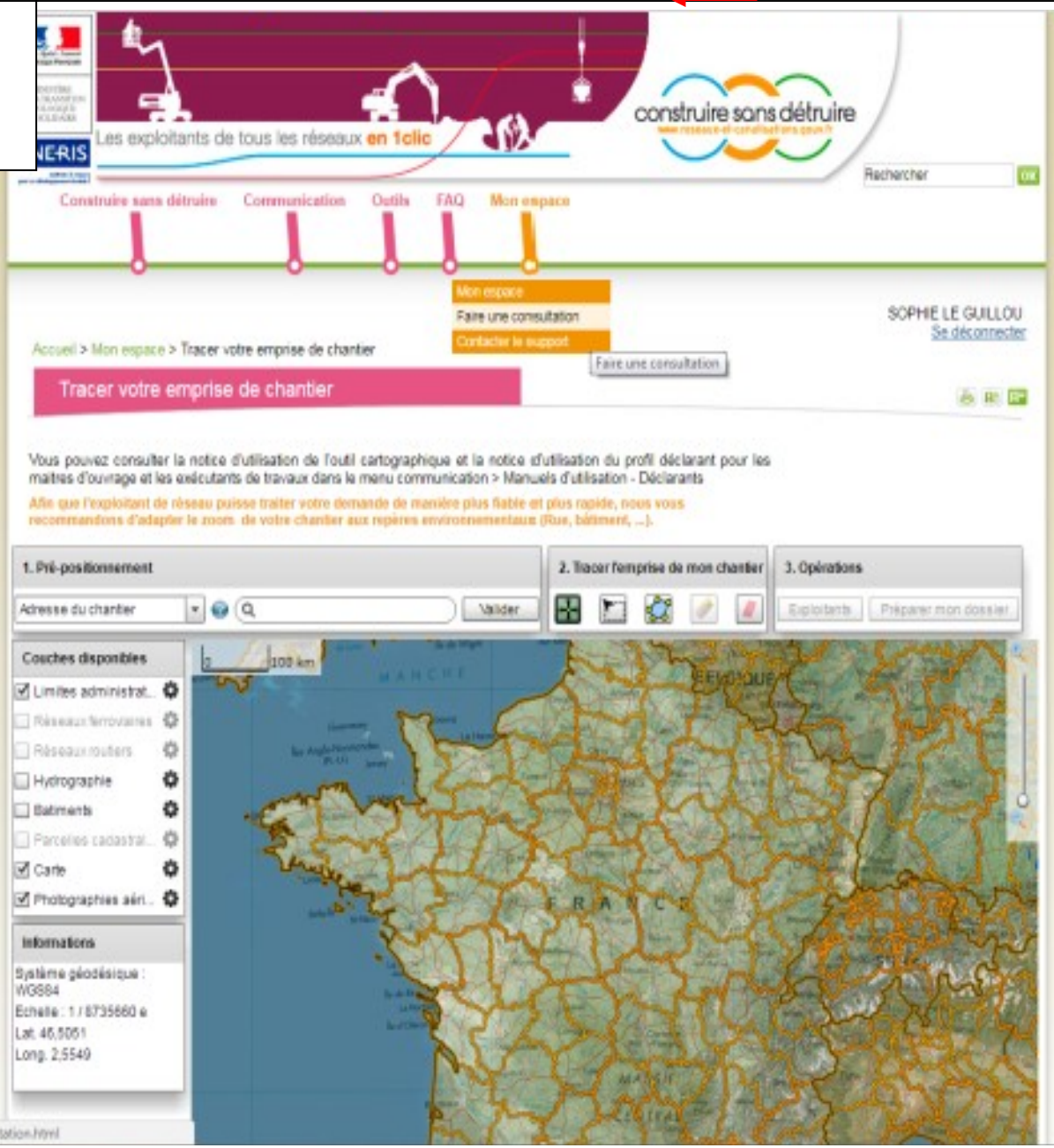

4ème étape :

1. Pré-positionnement :

- Inscrire l'adresse des travaux.
- Vous pouvez zoomer sur la droite avec la réglette.
- Sur votre gauche : cocher parcelles cadastrales, carte, photographies aériennes.

2. Tracer l'emprise de mon chantier :

- Cliquer sur le troisième logo pour dessiner l'emprise du chantier.
- Cliquer à chaque coin de l'emprise désirée pour former un carré ou rectangle. Double-cliquer quand vous désirez terminer le tracer.

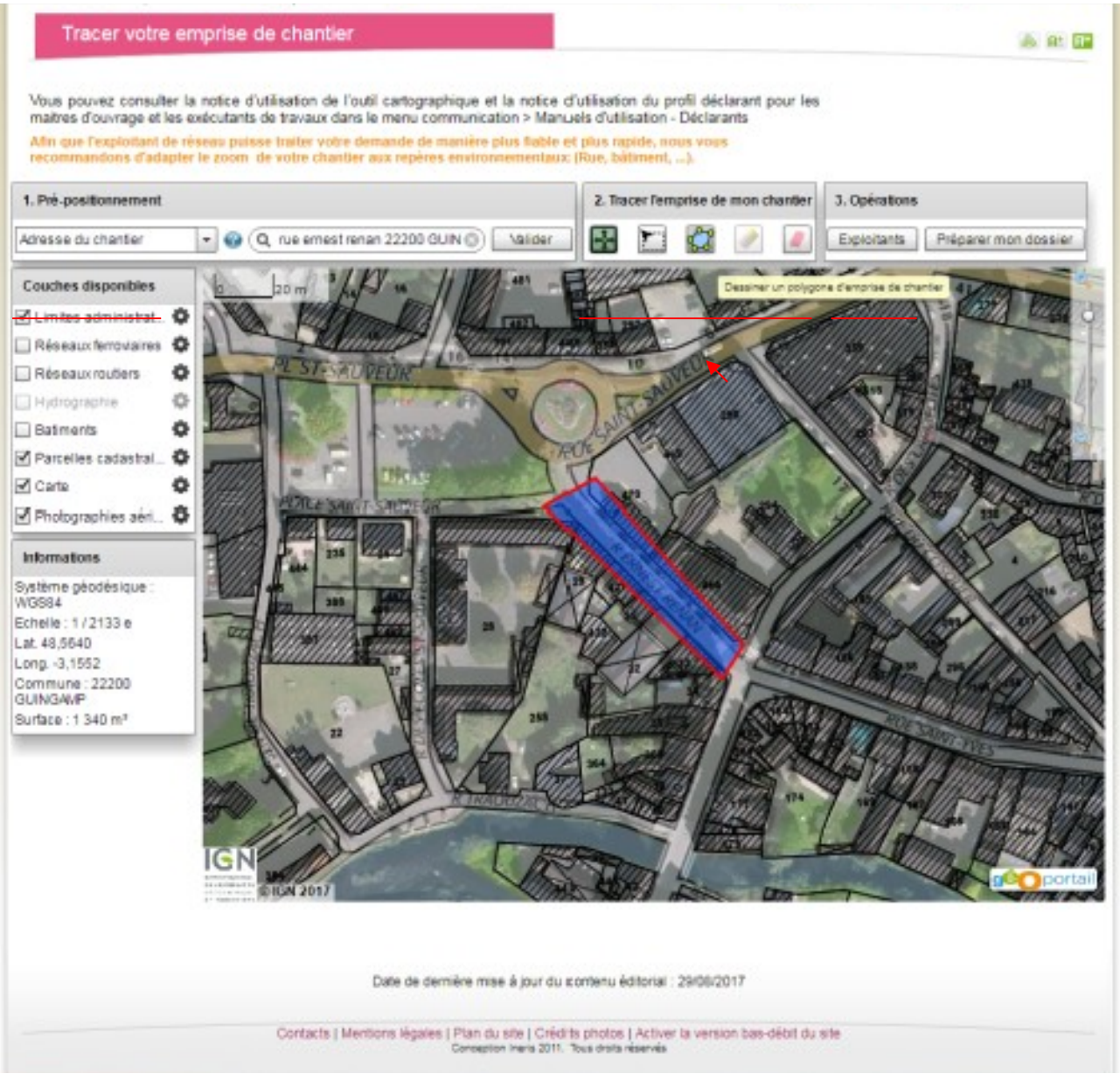

5ème étape :

3. Opérations :

- Vous pouvez consulter les exploitants concernés par l'emprise du chantier, en cliquant sur « Exploitants ».
- Cliquer sur « Préparer mon dossier » pour continuer la création du dossier de consultation.

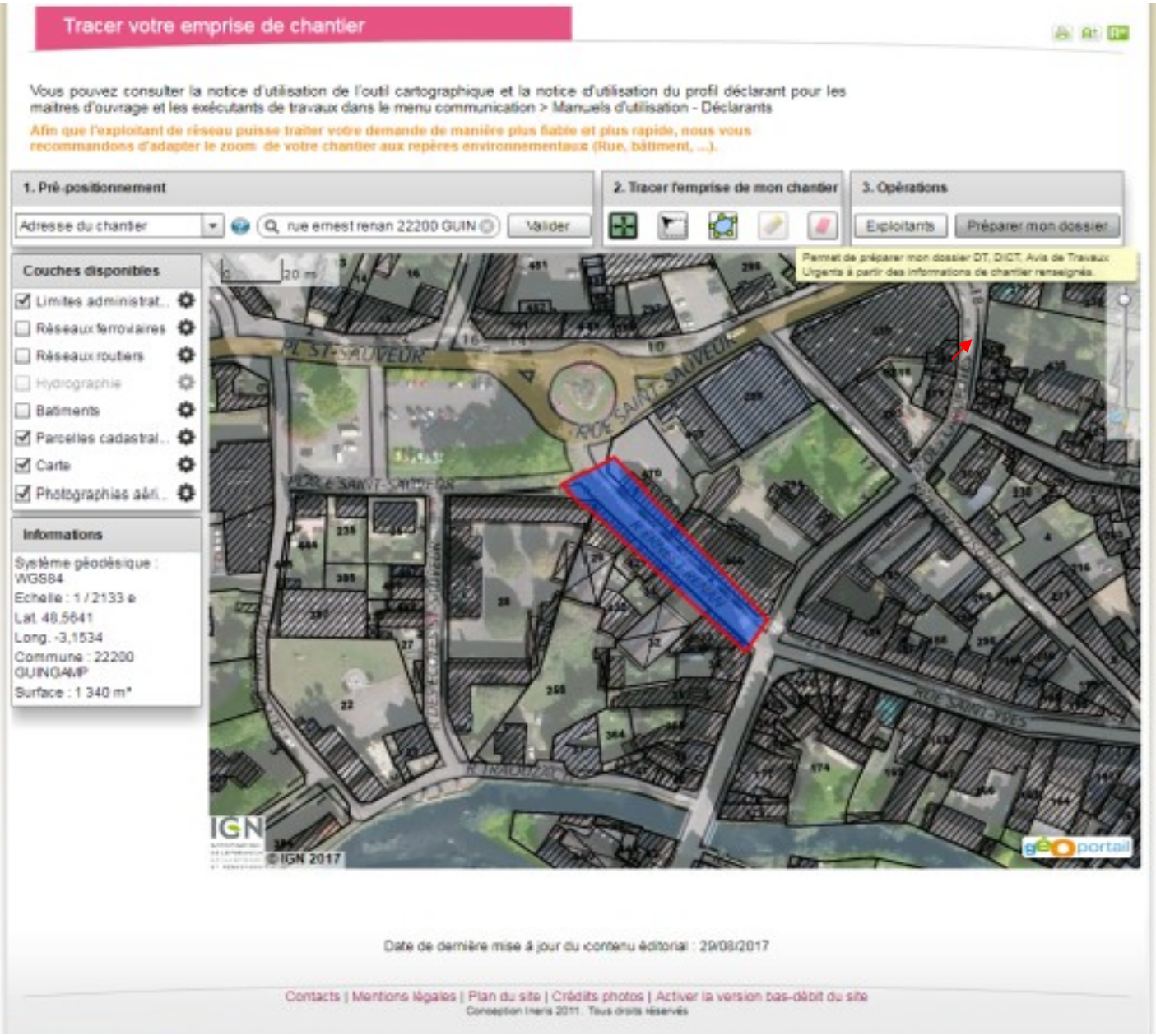

6ème étape :

- Dans vos cas les plus récurrents, il s'agit de travaux de faible ampleur, à ce titre, vous pouvez cocher directement « DT/DICT conjointe ».

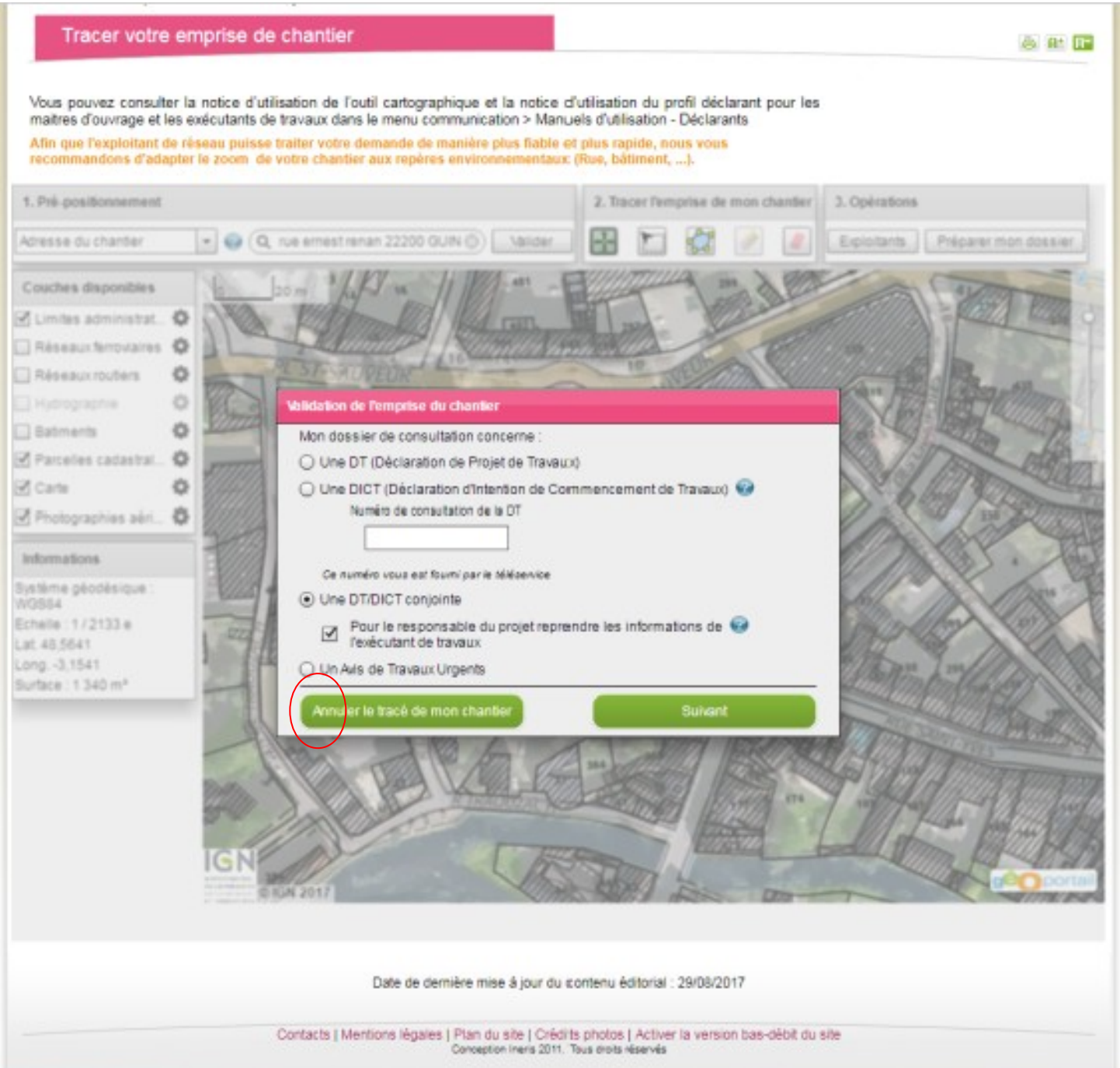

7ème étape :
- Déclaration à remplir :
cf annexe 1 ci-après
- Cliquer sur Terminer.

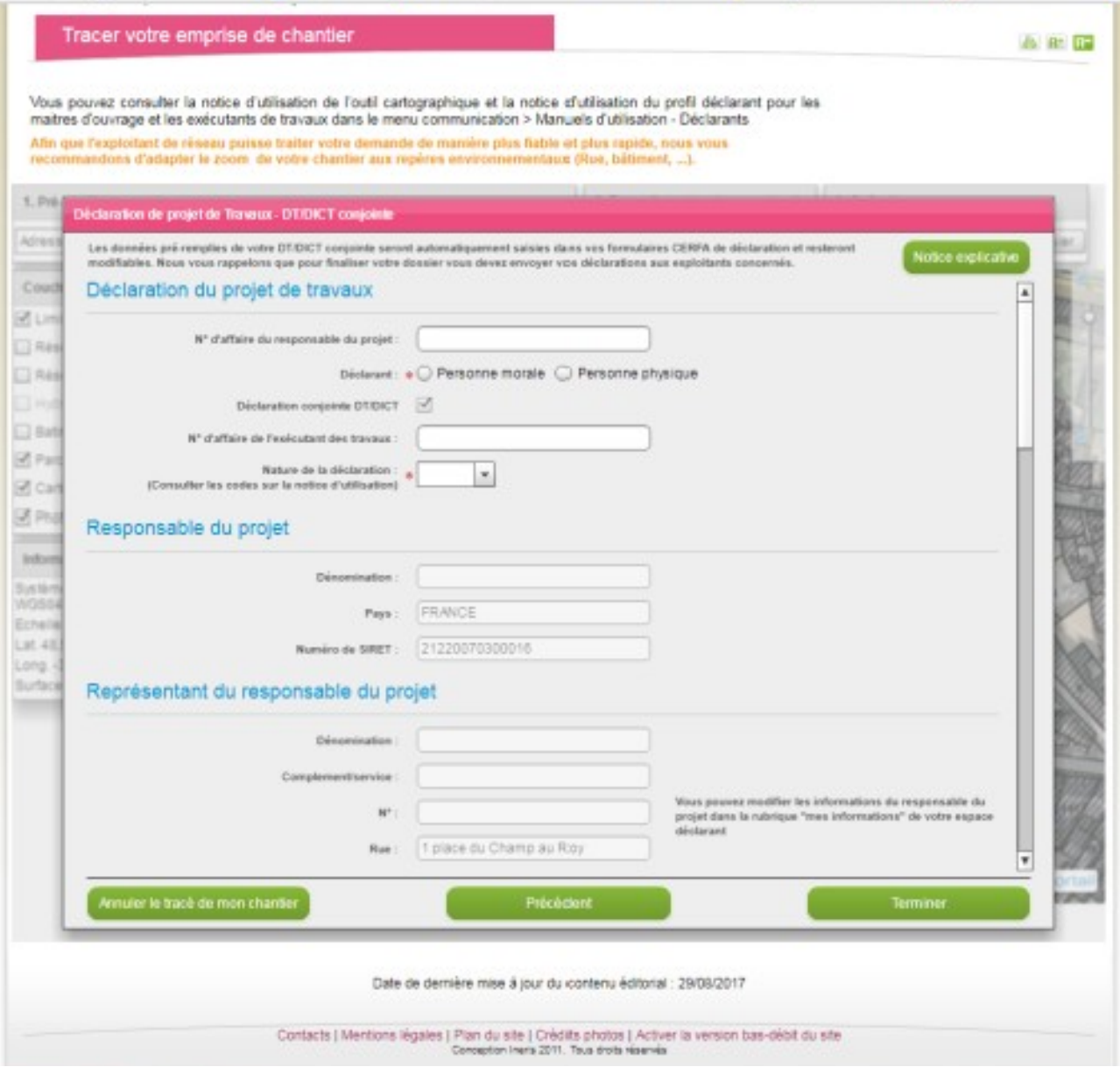

Rubrique « Destinataire »

La consultation du téléservice "www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr" ou d'un prestataire de service conventionné par l'Ineris, obligatoire avant toute DT et DICT, permet d'obtenir la liste de tous les "destinataires" auxquels la déclaration doit être adressée, ainsi que leurs coordonnées. Toutefois, l'envoi de la DICT n'est pas obligatoire auprès des "destinataires" exploitants ayant indiqué dans leur réponse à une DT de moins de 3 mois ne pas être concernés et n'ayant envoyé aucun rectificatif dans ce délai.

Rubrique « Nature de la déclaration »

La liste ci-dessous permet de préciser la nature de la déclaration dans le cadre prévu à cet effet. Le report du code dans la rubrique suffit.

Liste des déclarations	Code
Déclaration initiale	INITIAL
Déclaration liée à une investigation complémentaire	INVEST
Déclaration renouvelée suite à travaux non entrepris dans un délais de 3 mois	3MR
Déclaration renouvelée suite à interruption de travaux supérieure à 3 mois	INTERUP
Déclaration renouvelée si la durée des travaux est supérieure à 6 mois	6MR

Rubrique « Souhaits pour le récépissé »

Les récépissés numériques sont fournis dans les formats pdf et xml.

Les listes ci-dessous permettent de préciser les souhaits concernant le récépissé et les plans dans les cadres prévus à cet effet.

Mode de réception du récépissé
Par courrier
Par fax
Par voie électronique

Capacité d'impression des plans				
A4	A3	A2	A1	A0

NB : Les plans numériques sont fournis dans les formats pdf ou jpg ou tiff.

Vous pouvez néanmoins demander à l'exploitant de vous fournir des plans numériques vectoriels, sans garantie de réponse.

Format des plans vectoriels
DXF
SHAPE
MIF/MID

Rubrique « Nature des travaux » et « Techniques utilisées »

Les liste ci-dessous permettent de préciser la nature des travaux envisagés et les techniques de travaux utilisées dans les cadres prévus à cet effet. Le report du ou des code(s) dans les rubriques suffit.

Liste des travaux	Code
Construction	CNS
Construction spéciale (ERP, IGH, ICPE)	CSP
Curage de fossés/de berges	CUR
Décapage, profilage de chaussées	DEC
Démolition	DEM
Drainage, sous-solage	DRA
Elagage avec branche **au delà** des distances de sécurité du code du travail *	ELG*
Elagage avec branche **en deçà** des distances de sécurité du code du travail *	EBL*
Elagage d'arbre enchevêtré dans réseau isolé *	ERE*
Emploi de source de chaleur	ESC
Forage horizontal ou oblique	FOH
Forage vertical / Carottage	FOV
Pose ou réparation de réseaux de chaleur	CHA
Pose ou réparation de réseaux souterrains (hors réseaux de chaleur)	SOU
Remblaiement	RBL
Terrassement, fouille, excavation	TER
Travaux en fouille déjà ouverte *	OUV*
Travaux sans terrassement ni fouille ni enfoncement *	SFP*
Autres	OTR

Liste des techniques de travaux souterrains sans tranchée	Code
Battage de tube ouvert	BTO
Découpe de branchement	DBR
Extraction de tubes par traction	TRA
Fonçage de tubes	TUB
Fonçage statique de barres pilotes	STA
Forage à la tarière	TAR
Forage dirigé	FOD
Fusée ou ogive	FUS
Mange-tube par battage	MTB
Microtunnelier	TUN
Tubage par éclatement	ECL

Liste des autres techniques	Code
Brise-roche	BRO
Echafaudage	ECH
Engin élévateur	ELE
Engin vibrant	VIB
Explosif	EXP
Grue	GRU
Manuel ou manutention d'objets ou de matériel	MAN
Pelles mécaniques et mini-pelles	PEL
Raboteuse, trancheuse, recycleuse stabilisatrice	RTR
Technique douce (camion aspirateur...)	TED
Autres engins de chantier	ENG

**Concerne des travaux strictement aériens*

Rubrique « Investigations complémentaires »

La liste ci-dessous permet de préciser la raison de la demande ou de l'absence de demande d'investigations complémentaires dans le cadre prévu à cet effet. Le report du code dans la rubrique suffit.

Investigations avant travaux obligatoires	Code
Cartographie de classe B	CARTOB
Cartographie de classe C	CARTOC
Absence de cartographie	ACARTO

Investigations avant travaux NON obligatoires	Code
Cartographie de classe A	CARTOA
Dispense d'investigations et clause dans le marché	DISPEN
Investigations complémentaires malgré dispense	INVEMD

8ème étape :

- Vous allez recevoir un mail sur la boîte mail que vous avez indiqué dans le formulaire.
- Cliquer ici pour télécharger le dossier.
- Une nouvelle page va s'ouvrir sur le site d'Ineris.

Dossier électronique

plus

De: <ne-pas-repondre@reseaux-et-canalisations.ineris.fr>
Date: 04/09/2017 11:54
À: <services.techniques@ville-guingamp.com>

Les images distantes ont été bloquées. Cliquez ici pour les afficher.

Bonjour !

Vous avez fait une demande de téléchargement du ou des dossiers suivants. Pour télécharger le ou les dossiers, suivez le(s) lien(s) ci-dessous, soit en cliquant dessus, soit en le(s) copiant collant dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.

1. Dossier n° consultation 2017090400642T : http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr/gu-presentation/front/mesdossierstelechargement.action?numConsultation=2017090400642T

En cas de problème, le téléchargement du ou des dossiers est accessible depuis la page "Mes dossiers" de votre compte déclarant (Menu Mon espace/Mes Dossiers).

Nous vous rappelons que pour finaliser votre dossier vous devez envoyer vos déclarations aux exploitants concernés.

En cas de besoin, vous pouvez contacter le support à l'adresse suivante : support_connexion@reseaux-et-canalisations.ineris.fr.

Cordialement,
L'équipe du téléservice "Construire sans détruire"

Ce courriel vous est envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre.

Pour le respect de l'environnement, veuillez n'imprimer ce message ainsi que ses pièces jointes qu'en cas de nécessité.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, l'internaute dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du responsable des traitements désigné ci-dessus. Il dispose également d'un droit de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques - DSI Parc technologique Alata BP 2 60550 Verneuil-en-Halatte. Le droit d'opposition prévu au titre de l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 ne s'applique pas au présent traitement.

Accueil > Construire sans détruire > Téléchargement de dossier

Téléchargement de dossier

Téléchargement du dossier de consultation 2017090400642T

Pour télécharger votre dossier, cliquez ici

En cliquant ici, un fichier zip se télécharge sur votre ordinateur.

9ème étape :

Quand vous ouvrez le fichier zip, vous y trouverez :

- **Une description.xml**
- **Un résumé** dans lequel se trouvent la liste des exploitants et leur souhait quant à la réception de la consultation. Notamment s'ils sont en capacité de réceptionner le dossier de façon dématérialisée (par mail) ou non. Le pictogramme indique que l'exploitant est en capacité de répondre aux DT, DICT, DT/DICT conjointe, et ATU de manière dématérialisée.
- **Une emprise.**
- **Les DT/DICT conjointes** à transmettre à chaque entreprise concernée par l'emprise du chantier (une pour chaque entreprise).

Vous devez envoyer par mail, à chaque exploitant, **le plan de l'emprise, la DT/DICT conjointe correspondante à chacun (CERFA), et le fichier « description.xml »** (sinon suez, grdf et erdf… ne peuvent pas vous répondre).

MERCI DE NE PAS ENVOYER LE ZIP, MAIS LES PIECES CITÉES CI-DESSUS

Pour suivre vos dossiers, il suffit de retourner sur votre compte Ineris :

- « Mon espace » – « Mon espace » – « Mon dossier »